



Minute sécurité

Zone sécurisée chauffeur camion

Lors des derniers mois, nous avons eu connaissance de 2 accidents très graves sur des sites industriels français (hors Arcelormittal).

Dans les 2 cas, le chauffeur du camion a été écrasé par le chariot élévateur qui déchargeait ou chargeait son camion. Dans les 2 cas, les accidentés ont subi une amputation d'une ou des 2 jambes.

Le cariste était concentré sur son opération, le chauffeur est entré dans la zone à risque et l'accident s'est produit.

Pour prévenir ce risque un nouveau standard a été défini et mis en place sur les usines AMF sur 170 zones de chargement / déchargement.

Le principe est le suivant :

Le chauffeur doit être situé dans une zone sécurisée pendant l'opération de chargement / déchargement, sinon le cariste ou le pontier arrête son opération



La zone de sécurité est matérialisée par cette affiche:



En tant que pontier ou cariste, je suis responsable de l'application de cette règle : je décharge ou charge le camion uniquement si le chauffeur est dans la zone de sécurité.



Règle d'Or N°6

Je respecte toutes les règles de circulation

